



Mairie de BOUGLIGNY
2 allée du Parc
77570 BOUGLIGNY
Tel : 01.64.28.70.56
Fax : 01.64.28.79.86
Courriel : mairie.bougligny@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019 A 19 H 00

Etaient présents : M. AVRIL Pascal, M. BARTHELEMY Jean-Benoist, Mme BERNARD Carole, M. BIGOTEAU Michel, M. BOUDESOCQUE Damien, M. JOURANDON Alain, Mme KUNTZ Reine, M. LEGROS Jany, M. LEMPEREUR Jean-Pierre, M. LIGERE Philippe, Mme LIONNET Rose-Marie, M. MARTIN Jean-Philippe, M. PICARD Sébastien

Absent(s) excusé(s) : M. BILLARD Vincent, Mme TIMBERT Sandra

M. AVRIL Pascal a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 28 Mars 2019.

Madame le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour soit :

- Travaux voirie ;
 - Devis mise en sécurité au château d'eau
- Le Conseil acquiesce.

BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune – exercice 2019, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 783 999 €
Recettes : 783 999,78 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 126 149,75 €

VOTE DES 3 TAUX D'IMPOSITION

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019 et suite à la réunion préparatoire de la commission de finances, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer chaque année sur le taux à appliquer aux différentes taxes directes locales communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

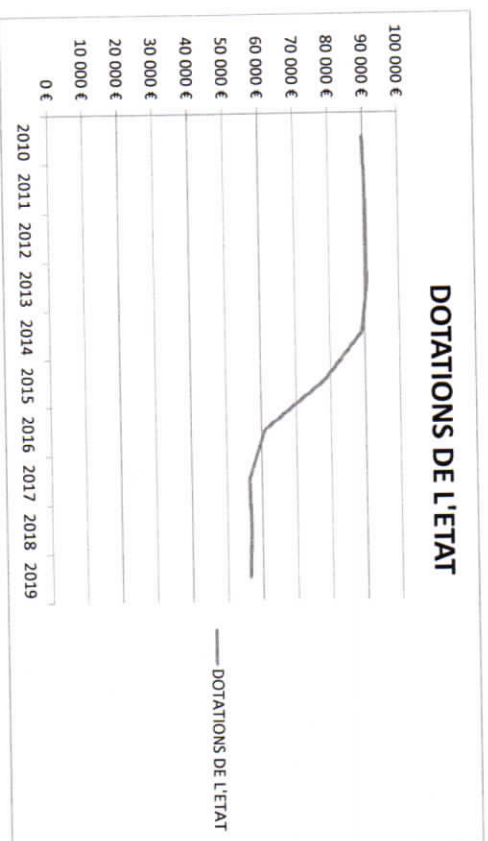
Considérant l'augmentation des bases et les recettes supplémentaires qui seront perçues en 2019, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

A l'unanimité (13 voix pour) de ne pas augmenter les taux cette année.

Les taux resteront les suivants (malgré la baisse des dotations de l'Etat) :

- Taxe d'habitation : 14,64
- Foncier Bâti : 11,76
- Foncier Non Bâti : 40,13



VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Madame le Maire demande à l'Assemblée de procéder au vote des subventions pour 2019.

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité les subventions citées ci-dessous :

Amitié Cyclisme Château-Landon : 80 €
Amis de l'Ecole de Bougligny : 500 €
Soutien Facile : 100 €
Club des Amis de Bougligny : 400 €
Comité des Fêtes : 800 €
Etoile Sportive : 150 €
France : 80 €
Ussif : 80 €
Harmonie Nemours : 100 €
Mission Locale : 80 €
Récré Action : 400 €
Restaurant du cœur : 100 €
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers : 50 €
Téléthon : 80 €
Vaincre la Mucoviscidose : 100 €
Vélo Club Sulpicien : 100 €
Divers (réservé) : 80 €
Les amis de l'école d'Aufferville : 600 €
700 €

EMET un avis défavorable aux autres demandes de subvention présentées lors de la réunion

BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif du Service des Eaux – exercice 2019, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 206 701 €
Recettes : 206 701.16 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 22 349 €
Recettes : 22 349.27 €

PROJET REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Madame le Maire interpelle le Conseil Municipal sur la nécessité de remplacer le photocopieur de la mairie.

Madame le Maire précise qu'il serait judicieux d'acquérir un photocopieur qui fasse imprimante et scanner (l'imprimante de la mairie étant également à changer).

Madame le Maire donne lecture des devis de YONNE COPIE et de BUREAU COPIES SYSTEM, soit :

- YONNE COPIE : 4 418.00 € TTC
- BUREAU COPIES SYSTEM : 4 677.42 € TTC

Le Conseil Municipal compare le matériel proposé et indique que sa préférence va vers le modèle Komica Minolta, l'offre lui paraissant la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'unanimité des membres présents pour l'achat du matériel chez BUREAU COPIES SYSTEM pour un montant TTC de 4 677.42 €.

DTT que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2183 du budget primitif 2019.

INFORMATIQUE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait utile d'acquérir un ordinateur portable pour la Mairie qui pourrait être utilisé entre autre lors des réunions de Conseil Municipal ou lors des formations.

Madame le Maire dit que le prestataire Berger Levrault propose un devis d'un montant total de 1 927.03 € H.T.

Ce prix comprend :

- l'achat du portable (775.03 € H.T.),
- le matériel, souris, disque dur externe,
- l'abonnement office 365 en solution hébergée,
- l'installation et le paramétrage des logiciels comptabilité, paie, facturation de l'eau, élections, état civil,
- et l'assistance technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'unanimité des membres présents pour l'achat d'un ordinateur portable pour un montant HT de 1 923.02 €,

DTT que la dépense sera prévue au chapitre 21 article 2183 du budget primitif 2019.

TRAVAUX BÂTIMENT (MUR)

Madame le Maire informe l'assemblée que le ravalement du mur arrière du service technique est à faire, en effet le foyer effectue actuellement de gros travaux de rénovation sur les anciens bâtiments et il ne restera que cette partie de mur appartenant à la commune à rénover.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise BAGOT d'un montant H.T. de 7 947.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la réfection du mur des ateliers et demande à Madame le Maire de solliciter d'autres devis afin d'obtenir éventuellement un meilleur prix.

MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire donne lecture des devis de LOXAM, CATTIAUX et OMG pour l'achat d'un groupe électrogène soit :

- LOXAM : 558.00 € TTC (Promotion)
- LOXAM : 696.00 € TTC
- CATTIAUX : 851.00 € TTC
- OMG : 679.42 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'unanimité des membres présents pour l'achat du matériel chez LOXAM pour un montant TTC de 558.00 €.

DTT que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2158 du budget primitif 2019.

PROJET REMPLACEMENT TRACTEUR

Madame le Maire expose que le tracteur de la commune sera à changer très prochainement et qu'il y a lieu de prévoir une ligne budgétaire pour l'achat d'un nouveau matériel si celui utilisé actuellement tombe en panne pendant la période estivale.

L'assemblée prend connaissance des deux devis présentés soit :

- BSN : 26 980 €
- Val Equipement : 23 528.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour l'achat d'un tracteur espaces verts pour un montant maximum de 24 000 € TTC.

DTT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2019 article 2158.

CHARGE Madame le Maire de faire une demande de subvention.

RENOUVELLEMENT AFR

Madame le Maire expose que le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé. Ce bureau est constitué :

- du Maire de la commune,
- de 5 propriétaires ou exploitants désignés par la chambre d'agriculture,
- de 5 propriétaires ou exploitants désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. Michel ROUX demeurant 1 rue Saint Paul - 77570 BOUGLIGNY
- M. Sylvain MIGUET demeurant 15 rue des Sablons - Hamneau du Tillet - 77570 BOUGLIGNY
- M. Michel BIGOTEAU demeurant 38 rue de Frigale - Hamneau de Thiersanville - 77570 BOUGLIGNY
- M. Vincent BILLARD demeurant 16 rue de la Croix Blanche - 77570 BOUGLIGNY
- M. Mathieu PENZO demeurant 20 rue Saint Paul - 77570 BOUGLIGNY

TRAVAUX VOIRIE

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite aux réparations sur le réseau d'eau potable et aux changements de compteurs il est nécessaire d'effectuer des travaux, de reprendre la voie communale dénommée rue du 19 mars 1962 à Corbeval.

Le Conseil Municipal étudie les différents devis présentés.

L'assemblée après en avoir délibéré,

CHOISIT de confier les travaux de réparation de la voirie à l'entreprise Redon pour un montant de 24 480 € H.T.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget du service des eaux, article 61523.

DEVIS MISE EN SECURITE AU CHATEAU D'EAU

Lors de la dernière réunion de Conseil, l'assemblée avait demandé à Madame le Maire d'étudier la faisabilité des travaux (pose de colonnes sèches pour la suppression du port de charges) par les agents communaux.

Madame le Maire expose que pour des raisons de sécurité ceux-ci ne peuvent pas être effectués par les services techniques.

Madame le Maire donne lecture du devis de la Société Saur pour un montant H.T. de 3 780 €,

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devis en soulignant l'obligation d'effectuer ces travaux de mise en sécurité du réservoir de Bougligny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'unanimité pour effectuer les dits travaux,

CONFIE la mission à la Société Saur pour un montant de 3 780 € H.T.,

DIT que la dépense sera prévue au budget Primitif du Service des eaux.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BERNARD Carole informe que suite à la dissolution du Syndicat de ramassage scolaire Souppes/Château-Landon l'excédent sera réparti entre les communes membres (2 763 € pour la commune de Bougligny).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Signature

